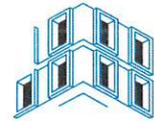




Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juin à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

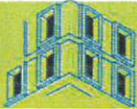
Étaient présents :

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1^{er} adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2^{ème} adjoint, Frédéric **FOSSEY** - 3^{ème} adjoint, Françoise **LE MARQUAND**, Françoise **LEBOULANGER**, Laëtitia **MOREAU**, Patrick **WATERS**, Martial **LEGROS**, Bruno **LEFRANÇOIS**, Delphine **BOULOT**

Étaient excusés : Gérald **ROUSSEUW** (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Valérie **TANQUEREL** (pouvoir donné à Martial LEGROS)

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance

Numéro de délibération	Date	Objet	Résultat
2023-80	06/06/2023	Boulodrome : devis d'un montant de 54 311.67 €HT	Approuvée
2023-81	06/06/2023	Agence Postale Communale : signature de la convention avec la Poste	Approuvée
2023-81	06/06/2023	Label Patrimoine de la Reconstruction : résidence d'architectes	Approuvée



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



Petites villes
de demain

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	30/05/2023
DATE D'AFFICHAGE	30/05/2023

RÉUNION du 6 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juin à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Françoise LEBOULANGER, Laëtitia MOREAU, Patrick WATERS, Martial LEGROS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Valérie TANQUEREL (pouvoir donné à Martial LEGROS)

DCM n° 2023-80

Objet de la délibération

BOULODROME : DEVIS

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- **Accepte le devis présenté par l'entreprise THERMI BOIS d'un montant de 54 311,67 € HT (65 174,00 € TTC)**

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €	%
Devis THERMI BOIS : maçonnerie et charpente	54 311,67 €	Agence Nationale du Sport	27 011,00 €	49,73%
		Auto-financement commune de TREVIÈRES	27 300,67 €	50,27%
TOTAL DES DEPENSES	54 311,67 €	TOTAL DES RECETTES	54 311,67 €	100,00%

- **Autorise Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation du projet de construction d'un boulodrome couvert.**
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 07/06/2023

Signatures :

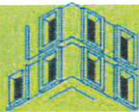
Président	Secrétaire

Accuse de réception en préfecture
074421140314-20230606-DCM2023-80-DE
Date d'envoi en préfecture : 08/06/2023
Date de dépôt en préfecture : 08/06/2023





Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	30/05/2023
DATE D’AFFICHAGE	30/05/2023

RÉUNION du 6 juin 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 6 juin à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Françoise LEBOULANGER, Laëtitia MOREAU, Patrick WATERS, Martial LEGROS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Valérie TANQUEREL (pouvoir donné à Martial LEGROS)

DCM n° 2023-81

Objet de la délibération

AGENCE POSTALE COMMUNALE : CONVENTION

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- Valide les horaires d’ouverture :

		Temps d'ouverture matin		Temps d'ouverture après-midi		Total heures ouverture par jour	Cumul heures ouverture semaine
		Heure début	Heure fin	Heure début	Heure fin		
ouverture de la mairie	Lundi	9:00	12:00	14:00	16:00	5:00	
	Mardi			14:00	18:30	4:30	
	Mercredi	9:00	12:00			3:00	
	Judi	9:00	12:00	14:00	18:30	7:30	
	Vendredi	9:00	12:00			3:00	
	Samedi						
	Dimanche						23:00

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Poste pour l’ouverture d’une Agence Postale Communale : durée 9 ans à compter du 1^{er}/10/2023 Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

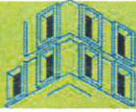
TREVIÈRES, le 07/06/2023

Signatures :

Président	Secrétaire

Accuse de réception en préfecture
014 271407729 20230606-DCM2023-81-DE
Date de réception en préfecture : 08/06/2023
Date de dépôt en préfecture : 08/06/2023





PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	30/05/2023
DATE D’AFFICHAGE	30/05/2023

Petites villes
de demain

RÉUNION du 6 juin 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 6 juin à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Françoise LEBOULANGER, Laëtitia MOREAU, Patrick WATERS, Martial LEGROS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Valérie TANQUEREL (pouvoir donné à Martial LEGROS)

DCM n° 2023-82

Objet de la délibération

LABEL PATRIMOINE DE LA RECONSTRUCTION : RESIDENCE D’ARCHITECTES

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré :

- **Accepte de présenter la candidature de Trévières pour l’accueil d’une résidence d’architectes sur le thème de la Reconstruction ;**
- **Valide l’engagement de la commune :**
 - **Participation au financement de la résidence d’architectes à hauteur de 1500 € ;**
 - **Mise à disposition d’un lieu de travail le temps de leur présence sur la commune (environ 2 semaines) ;**
 - **Mise à disposition d’un hébergement sur ce même temps (2 à 3 personnes).**
- **Charge Madame le Maire de faire part de notre candidature à la Région Normandie et à la Maison de l’Architecture.**
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 07/06/2023

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-21-0071-230606-DCM2023-82-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de dépôt en préfecture : 08/06/2023